



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES CÔTES D'ARMOR

ORSEC

dispositions spécifiques

74 - Risque naturel

742 - Grand froid

SOMMAIRE

ARRETE D'APPROBATION

Arrêté d'approbation	Page 3
----------------------	--------

PRESENTATION DU DISPOSITIF

Introduction	Page 6
Présentation des dispositions	Page 8
Niveau 1 - période de temps froid	Page 10
Niveau 2 - période de grand froid accentué	Page 11
Niveau 3 - période de froid extrême	Page 12

FICHES ACTIONS

Le Préfet	Page 14
La DDCS	Page 15
ADALEA et 115 - SIAO	Page 17
La Croix Rouge Française	Page 19
Les gestionnaires d'accueil d'urgences	Page 20
ARS	Page 21

ANNEXES

1	tableau de capacité d'accueil d'urgence par zones du 01/11/2011 au 31/03/2012	Page 25
2	Procédure de signalement d'un décès d'une personne sans abri survenu dans l'espace public	Page 29
3	Fiche de déclenchements	
	Lettre d'activation du niveau 1	Page 30
	Lettre de prolongation du niveau 1	Page 31
	Lettre d'activation du niveau 2	Page 32
	Lettre de prolongation du niveau 2	Page 33
	Lettre d'activation du niveau 3	Page 34
4	Communication	
	Communiqué de presse lancement du plan	Page 35
	Communiqué de presse activation du niveau 2	Page 36
5	Recensement des structures d'accueil	
	Liste des hôtels partenaires	Page 38
	Recensement des CHRS du département	Page 42
	Recensement des structures d'hébergement d'urgence	Page 44
6	Annuaire	
	Mémento téléphonique	Page 46
	Annuaire de télécopies niveau 1- 2 et 3	Page 48
7	circulaire DGCS/USH/2011 du 21 octobre 2011 relative aux mesures hivernales	Page 53
8	Protocole du 115 - signalement des personnes en difficultés par les services de secours et les forces de l'ordre du 8 novembre 2011	Page 65



PREFET DES COTES D'ARMOR

Préfecture

Bureau du Cabinet

Service Interministériel des
Affaires Civiles et Economiques
de Défense et de protection civile

**ARRETE modificatif
portant approbation du Plan Hiver Départemental**

Le Préfet des Côtes d'Armor,
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n° 2005-1157 du 13 septembre relatif au plan ORSEC et pris pour application de l'article 14 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2010 portant approbation du plan hiver départemental ;
- VU la circulaire interministérielle N°DGS/DUS/SG-DMAT/DSC/DGCS/DGOS/2010/395 du 12 novembre 2010 précisant les actions à mettre en œuvre au niveau local pour prévenir et faire face aux conséquences sanitaires propres à la période hivernale ;
- VU la circulaire DGCS/USH/2011 du 21 octobre 2011 relative aux mesures hivernales ;
- SUR proposition de Monsieur le directeur de cabinet ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le dispositif spécifique ORSEC départemental des Côtes d'Armor relatif au plan hiver départemental, approuvé le 5 novembre 2010 est modifié en application de la circulaire du 21 octobre 2011.

... / ...

Article 2 : Le directeur de Cabinet et le directeur départemental de la cohésion sociale des Côtes d'Armor, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Saint Briec, le 10 novembre 2011



Rémi THUAU

PRESENTATION DU DISPOSITIF

INTRODUCTION

Dans le cadre de la refondation de la politique d'accès à l'hébergement et au logement, et tout au long de l'année dans le département, le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) est l'acteur central du rapprochement de l'offre et de la demande d'hébergement et de logement.

Le SIAO par l'intermédiaire de sa plate forme téléphonique d'accueil « 115 » dispose d'une visibilité quotidienne des places disponibles dans les différentes structures susceptibles d'accueillir des personnes sans abri et est en mesure de les orienter, en fonction des disponibilités, vers les solutions d'hébergement les plus adaptées (abri de nuit, CHRS, logement ALT, nuitées d'hôtel...).

En période hivernale, les besoins en hébergement sont accrus nécessitant une mobilisation renforcée du dispositif déjà existant. C'est pourquoi, dès le 1er novembre et jusqu'au 31 mars, des places supplémentaires sont mises à disposition du 115. Ces capacités supplémentaires sont mobilisées selon l'un et/ ou l'autre des facteurs suivants:

- Les conditions climatiques et notamment la température ressentie (estimation de l'impact sur les organismes de la combinaison de la température effective et de l'action du vent)
- Le taux d'occupation du dispositif d'hébergement

Le plan hiver comporte 4 niveaux:

- Niveau 0 : temps ordinaire (température ressentie supérieure à -5 degrés)
- Niveau 1 : « temps froid » (température ressentie comprise entre -5 et -10 degrés)
- Niveau 2 : « temps de grand froid » (température ressentie comprise entre -10 et -18 degrés)
- Niveau 3 : « froid extrême » (température ressentie inférieure à -18 degrés)

Les décisions de passage d'un niveau à l'autre sont prises par :

- Passage des niveaux 0 à 1 : décision DDCCS et information simultanée préfecture
- Passage des niveaux 1 à 2 : décision DDCCS et information simultanée préfecture
- Passage des niveaux 2 à 3 : décision Préfecture sur proposition DDCCS.

Dans le département des Côtes d'Armor, les modalités de mise en œuvre du plan hivernal font l'objet d'une campagne de préparation des services de la direction départementale de la Cohésion Sociale (DDCCS), qui dès le début du mois de septembre, procèdent au recensement de l'offre départementale auprès des communes, des hôpitaux et des différentes associations concernées.

En cas d'activation des dispositions du plan hivernal, le SIAO-115 demeure le pivot essentiel du dispositif car il est le « centre opérationnel » de collecte des places disponibles et de leur affectation aux personnes en difficulté.

Pour lui permettre d'exercer sa mission, il bénéficie du concours des services de la DDCCS qui reçoivent quotidiennement de METEO-France, sous forme de tableaux de températures et de cartes assorties de pictogrammes, des prévisions météorologiques (en températures ressenties et indication de niveaux) leur permettant de mobiliser les moyens supplémentaires nécessaires déjà répertoriés et pré-affectés par niveau.

A chaque déclenchement d'un niveau supérieur du plan, des capacités d'accueil supplémentaires sont activées, capacités qui viennent s'ajouter à celles déjà disponibles au niveau inférieur.

La DDCS, via le logiciel PROGDIS, recense tous les jours les capacités d'accueil des différents secteurs et lieux d'hébergement et évalue leur taux d'occupation. Ce recensement permet d'évaluer le niveau de fréquentation des dispositifs et d'anticiper une éventuelle saturation.

Cet ensemble est configuré par zone, au nombre de sept (Saint-Brieuc - Guingamp - Lannion - Loudéac - Dinan - Rostrenen - Paimpol), constituées autour des principaux CCAS du département avec l'appui des CHRS qui forment le pivot du dispositif.

Les moyens mobilisables figurent à l'annexe 1 du présent document

PRESENTATION DES DISPOSITIONS

En fonction de la température et du taux d'occupation des capacités d'hébergement, il revient au DDCS ou au Préfet de déclencher les différents niveaux de mobilisation du plan. A chaque déclenchement d'un niveau supérieur, des capacités d'accueil sont activées qui viennent s'ajouter à celles déjà disponibles au niveau inférieur.

Niveau 0: Durant toute la période hivernale (du 1^{er} novembre au 31 mars) en dehors des niveaux I, II et III du plan, les réponses aux besoins sont réparties de la façon suivante :

- les capacités d'accueil sont au nombre de **63** places se répartissant par zones (CF ANNEXE 1),
- les maraudes du SAMU social de la Croix-Rouge Française sont bi hebdomadaires sur Saint-Brieuc et hebdomadaires, voire plus en fonction des besoins repérés, sur Dinan et Lannion. Des interventions ponctuelles et à la demande peuvent être effectuées notamment sur Lamballe à partir des bénévoles de Saint-Brieuc.

Niveau I : Temps froid

Critère météorologique : températures ressenties comprises entre - 5° C et - 10° C.

Critère d'occupation : au regard de la situation du dispositif d'accueil, via le recensement de l'occupation des places par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation - 115 :

- Mobilisation de **9** places supplémentaires d'hébergement du réseau (CF ANNEXE 1),
- Mise en alerte du réseau et activation des « **maraudes** » **quotidiennes** du SAMU Social de la Croix Rouge Française sur Dinan, Lannion et Saint-Brieuc. Des interventions ponctuelles et à la demande du 115 peuvent être effectuées en supplément.

A ces capacités, il convient de rajouter la possibilité de mobiliser des nuitées d'hôtel, ainsi que le dispositif de droit commun sur ses places vacantes (CHRS/ ALT/ maison relais...).

Niveau II : Temps de grand froid

Critère météorologique : températures ressenties comprises entre - 10° C et - 18° C.

Critère d'occupation : au regard de la situation du dispositif d'accueil, via le recensement de l'occupation des places par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation -115.

- Mobilisation de **34** places supplémentaires notamment au sein de certains hôpitaux auxquelles s'ajoutent plusieurs salles municipales(CF ANNEXE 1),
- Mise en alerte du réseau et activation quotidiennes des « maraudes » du SAMU Social de la Croix Rouge Française sur Dinan, Lannion et Saint-Brieuc. Des interventions ponctuelles et à la demande peuvent être effectuées en supplément.

A ces capacités, il convient de rajouter la possibilité de mobiliser des nuitées d'hôtel, ainsi que le dispositif de droit commun sur ses places vacantes (CHRS/ ALT/ maison relais...).

Niveau III : Temps de froid extrême

Critère météorologique : températures ressenties inférieures à - 18° C.

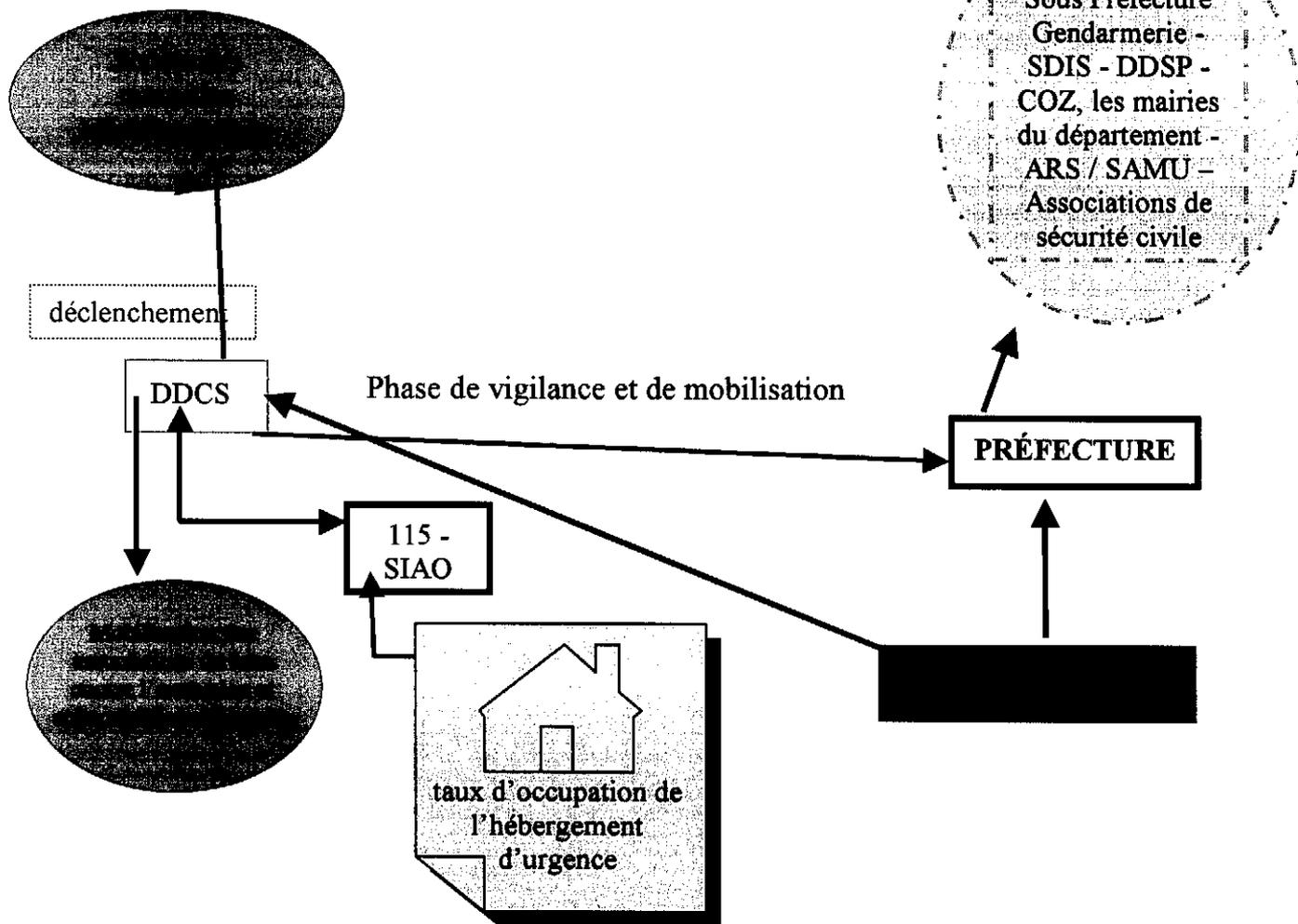
Critère d'occupation : au regard de la situation du dispositif d'accueil, via le recensement de l'occupation des places par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation -115.

- Mobilisation à minima de 50 places supplémentaires au sein de différentes salles (locaux municipaux notamment) (CF ANNEXE 1),
- Possibilité d'installation par la Croix-Rouge d'un centre d'accueil d'urgence (50 lits Picots et tentes de confidentialité) dans le gymnase de La Croix Saint-Lambert à Saint-Brieuc
- Mise en alerte du réseau et maintien des « maraudes » quotidiennes du SAMU Social de la Croix Rouge Française. Des interventions ponctuelles et à la demande peuvent être effectuées en supplément.

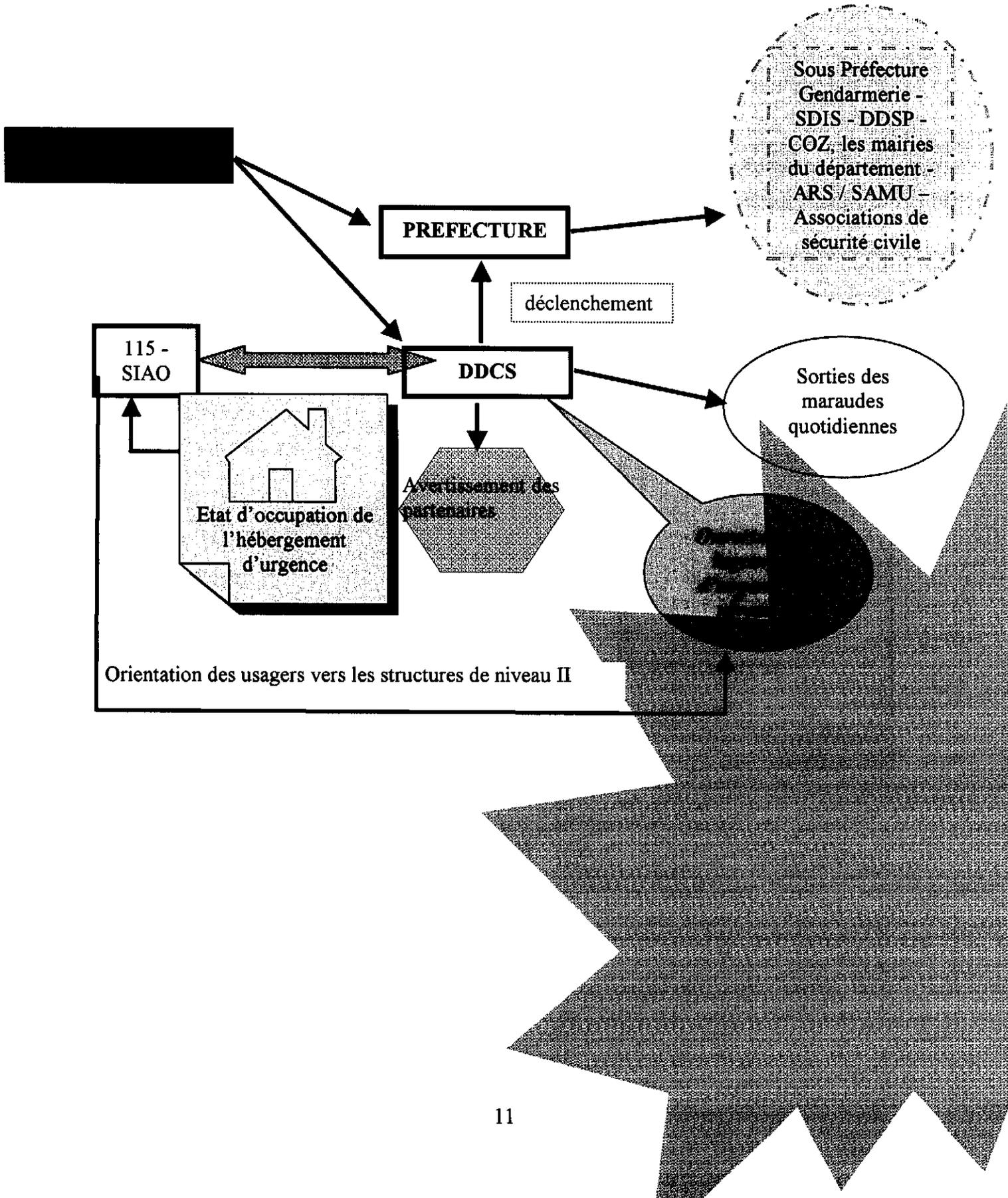
A ces capacités, il convient de rajouter la possibilité de mobiliser des nuitées d'hôtel, ainsi que le dispositif de droit commun sur ses places vacantes (CHRS/ ALT/ maison relais ...).

NIVEAU 1 TEMPS FROID
température ressentie comprise entre -5 et -10 degrés

SCHEMA DE DECLENCHEMENT DU PLAN

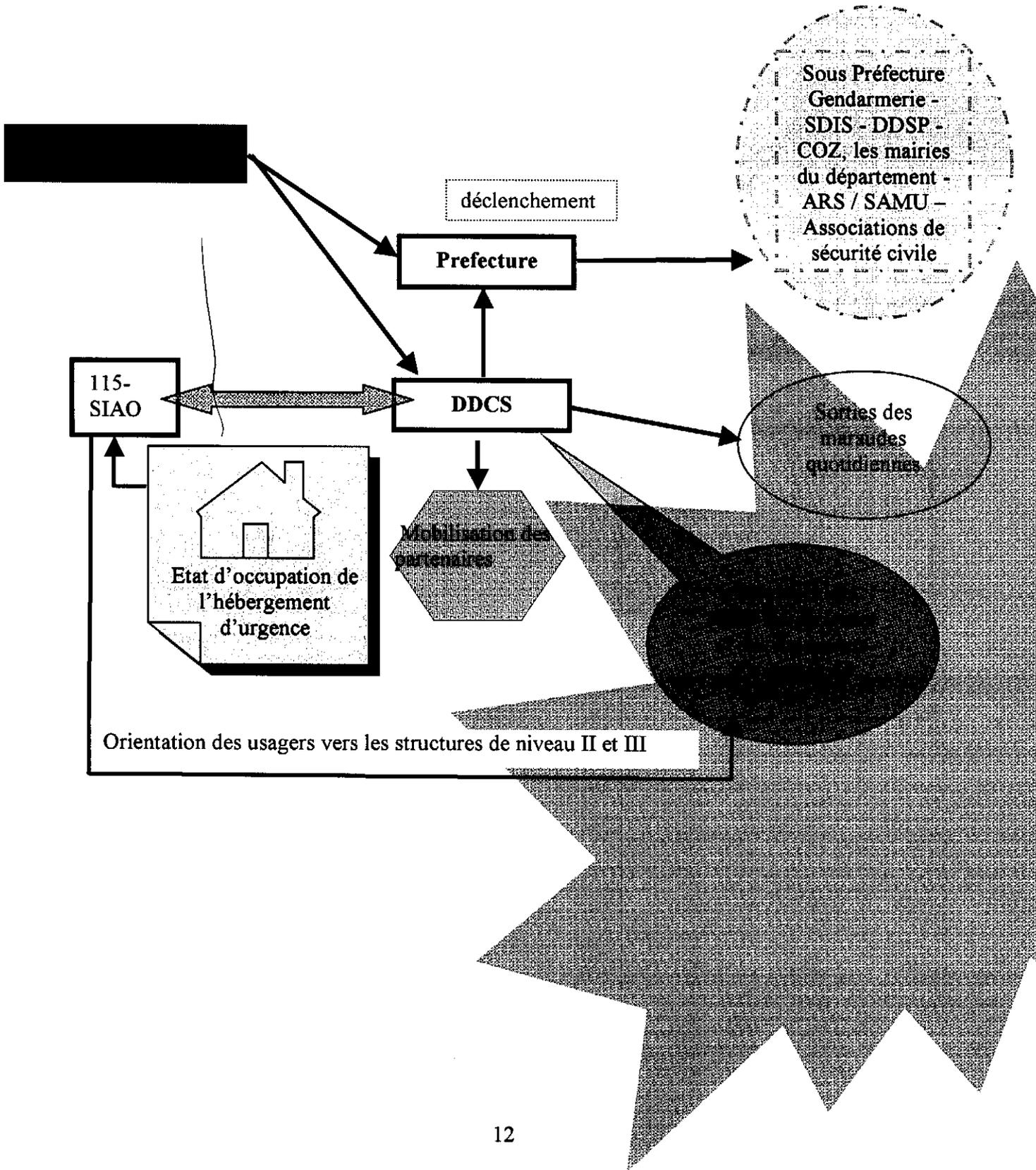


NIVEAU II PERIODE DE GRAND FROID
Température ressentie comprise entre -10 et -18 degrés



Orientation des usagers vers les structures de niveau II

NIVEAU III PERIODE DE FROID EXTREME
Température ressentie inférieure à - 18 degrés



FICHES ACTIONS

FICHE ACTION

Le Préfet

En période hivernale (du 1er novembre au 31 mars), le Préfet :

- Assure la campagne de communication en direction de la presse et du grand public,
- Se tient informé de l'évolution de la situation par la consultation des bulletins de METEO-FRANCE, des comptes rendu de maraudes de la Croix Rouge Française et des tableaux des capacités que lui adresse la DDCS.

En niveau 1 du plan hivernal (PERIODE DE TEMPS FROID TEMPERATURE RESSENTIE COMPRISE ENTRE - 5°C et - 10°C), le Préfet :

- Est informé par la DDCS de l'activation des mesures du niveau 1,
- Informe le Préfet de zone (COZ), le Préfet de la région Bretagne, le Directeur Général de l'ARS Bretagne,
- Alerte les sous-préfets d'arrondissement,
- Alerte les services suivants : le groupement de gendarmerie des Côtes d'Armor, le Service Départemental Incendie et Secours, la délégation départementale de l'ARS, le SAMU , les associations de sécurité civile et les mairies,
- Assure la communication médiatique du déclenchement du niveau 1 en direction de la presse et du grand public.
- Se tient informé de l'évolution de la situation par la consultation des bulletins de METEO-FRANCE, des comptes rendu de maraudes de la Croix Rouge Française et des tableaux des capacités que lui adresse la DDCS.

En niveau 2 du plan hivernal (PERIODE DE GRAND FROID TEMPERATURE RESSENTIE COMPRISE ENTRE -10°C et - 18°C), le Préfet :

- Est informé par la DDCS de l'activation des mesures du niveau 2,
- Informe le Préfet de zone (COZ), le Préfet de la région Bretagne, le Directeur Général de l'ARS Bretagne, le Centre Opérationnel de Gestion Interministériel de Crise (COGIC)
- Alerte les sous-préfets d'arrondissement
- Alerte les services suivants : le groupement de gendarmerie des Côtes d'Armor, le Service Départemental Incendie et Secours, la délégation départementale de l'ARS, le SAMU , les associations de sécurité civile et les mairies,
- Assure la communication médiatique du déclenchement du niveau 2 en direction de la presse et du grand public.
- Se tient informé de l'évolution de la situation par la consultation des bulletins de METEO-FRANCE, des comptes rendu de maraudes de la Croix Rouge Française et des tableaux des capacités que lui adresse la DDCS.

En niveau 3 du plan hivernal (PERIODE DE FROID EXTREME TEMPERATURE RESSENTIE INFERIEUR A - 18° C), le Préfet :

- Décide du passage au niveau 3 sur proposition de la DDCS
- Poursuit toutes les opérations du niveau 2,

FICHE ACTION

La direction départementale de la cohésion sociale

En période hivernale (du 1er novembre 2010 au 31 mars 2011), la D.D.C.S :

- Mobilise les acteurs suivants : 115 - SIAO, Gestionnaires abris de nuits, Croix-Rouge française, CCAS
- Recense les capacités d'hébergement mobilisées par le 115 - SIAO et les communique au Préfet (CF circulaire en annexe),
- Reçoit quotidiennement les prévisions météorologiques de Météo France,
- Transmet au Préfet (SIACEDPC) le compte rendu des maraudes de la CRF,
- Organise la remontée d'information hebdomadaire des capacités d'hébergement auprès de la D.R.J.S.C.S. (cf annexe 3 circulaire mesures hivernales),
- Assure la tutelle institutionnelle du 115 - SIAO (arbitrages pour des situations individuelles hors cadre, dérogations pour mises à l'abri),
- Informe le Préfet, la DGCS (CHORUSS) du décès de personnes sans domicile survenu dans l'espace public (cf : annexe 4 circulaire mesures hivernales),
- Assure la continuité des procédures en WE et jours fériés (astreintes de direction).

En niveau 1 du plan hivernal (TEMPS FROID TEMPERATURE RESSENTIE COMPRISE ENTRE - 5°C et - 10°C), la DDCS :

- Avise les acteurs suivants : 115 - SIAO, Gestionnaires abris de nuits, Croix-Rouge française, CCAS, hôpitaux, structures gestionnaires hébergement et de logement (CHRS, ALT, Maison relais ...), associations caritatives,
- Mobilise les capacités supplémentaires de niveau 1 (CF ANNEXE 1),
- Poursuit toutes les opérations citées ci-dessus,
- Informe le Préfet et déclenche le niveau 1,
- Informe la D.R.J.S.C., les sous-préfectures, la préfecture (S.I.A.C.E.D.P.C.), le SDIS, l'ARS du passage en niveau 1 (cf. annexe 2 circulaire mesures hivernales)
- Mobilise si nécessaire et à la demande du 115 une partie des moyens du niveau supérieur.

En niveau 2 du plan hivernal (PERIODE DE GRAND FROID TEMPERATURE RESSENTIE COMPRISE ENTRE -10°C et - 18°C), la DDCS :

- Poursuit toutes les opérations du niveau 1,
- Informe le Préfet et déclenche le niveau 2,
- Informe la D.R.J.S.C., les sous-préfectures, la préfecture (S.I.A.C.E.D.P.C.), le SDIS, l'ARS du passage en niveau 2 (cf. annexe 2 circulaire mesures hivernales),
- Avise les acteurs suivants : 115, Gestionnaires abris de nuits, Croix-Rouge française, CCAS, hôpitaux, structures gestionnaires hébergement et de logement (CHRS, ALT, Maison relais), associations caritatives,
- Mobilise les capacités supplémentaires de niveau 2 (CF ANNEXE 1),
- Mobilise si nécessaire et à la demande du 115 une partie des moyens du niveau supérieur.

En niveau 3 du plan hivernal (PERIODE DE FROID EXTREME TEMPERATURE RESSENTIE INFERIEUR A – 18° C), la DDCS :

- Propose au Préfet de déclencher le niveau 3,
- Poursuit toutes opérations du niveau 2,
- Informe la D.G.C.S et la D.R.J.S.C., la préfecture (S.I.A.C.E.D.P.C.),
- Avise les acteurs suivants : 115, Gestionnaire abris de nuits, Croix-Rouge française, CCAS, hôpitaux, structures gestionnaires hébergement et de logement (CHRS, ALT, Maison relais ...), associations caritatives,
- Mobilise les capacités supplémentaires de niveau 3 (CF ANNEXE 1)
- Participe au Centre opérationnel Départemental en cas de crise.

<p style="text-align: center;">FICHE ACTION ADALEA et 115 - SIAO (urgences)</p>

En période hivernale (du 1er novembre 2010 au 31 mars 2011) le 115 - SIAO :

- Gère 23h/24 l'état des disponibilités des places d'hébergement d'urgence et propose une orientation aux personnes en fonction des disponibilités,
- évalue de la situation et propose une solution adaptée,
- Mobilise les places en hôtel sous avis favorable de la commission de sécurité cet en auberge de jeunesse,
- Collecte et transmet mensuellement les remontées d'information concernant la mise à l'abri des demandeurs d'asile, des déboutés du droit d'asile et des réfugiés (cf annexe 3 circulaire mesure hivernale),
- Transmet aux équipes intervenant sur l'espace public les signalements de situations préoccupantes,
- Tiens à jour une base de données recensant toutes les prises en charge des personnes faisant appel au dispositif d'urgence quels que soient les modes d'accès retenus (orientation 115 - SIAO, accès direct),
- Met en alerte la DDCS sur les situations nécessitant une attention particulière et dérogatoire,
- Active la commission d'étude des situations préoccupantes dans le cadre du SIAO urgence.

En niveau 1 du plan hivernal (TEMPS FROID TEMPERATURE RESSENTIE COMPRISE ENTRE - 5°C et - 10°C), le 115 – SIAO :

- Poursuit toutes les opérations citées ci-dessus,
- Intègre dans sa base de données les capacités supplémentaires de niveau 1 mobilisées par la DDCS (CF ANNEXE 1),
- informe la DDCS si la demande d'hébergement dépasse la capacité d'adaptation du dispositif, afin de garantir qu'en période de temps froid, même par manque de places disponibles, personne ne reste à la rue.

En niveau 2 du plan hivernal (PERIODE DE GRAND FROID TEMPERATURE RESSENTIE COMPRISE ENTRE -10°C et – 18°C) le 115-SIAO:

- Poursuit toutes les opérations citées ci-dessus,
- Intègre dans sa base de données les capacités supplémentaires de niveau 2 mobilisées par la DDCS (CF ANNEXE 1),
- informe la DDCS si la demande d'hébergement dépasse la capacité d'adaptation du dispositif, afin de garantir qu'en période de temps froid, même par manque de places disponibles, personne ne reste à la rue.

En niveau 3 du plan hivernal (PERIODE DE FROID EXTREME TEMPERATURE RESSENTIE INFERIEUR A – 18° C), le 115- SIAO :

- Poursuit toutes les opérations citées ci-dessus,
- Intègre dans sa base de données les capacités supplémentaires de niveau 3 mobilisées par la DDCS(CF ANNEXE 1),
- informe la DDCS si la demande d'hébergement dépasse la capacité d'adaptation du dispositif, afin de garantir qu'en période de temps froid, même par manque de places disponibles, personne ne reste à la rue.

FICHE ACTION
Croix-Rouge Française

En période hivernale (du 1er novembre 2010 au 31 mars 2011), la croix rouge :

- Assure la mise en place d'un service mobile d'intervention de type SAMU social sur l'espace public : 2 fois par semaine sur la commune de Saint-Brieuc, 1 fois par semaine sur Dinan et Lannion,
- Propose aux personnes de les conduire vers des lieux d'hébergement, voire vers des services de soins hospitaliers en cas de besoin, après saisine du 115 – SIAO,
- Propose en cas de refus de quitter l'espace public, diverses prestations de réconfort et de protection : nourriture, couverture, boissons chaudes, premiers soins ...
- Saisi le SAMU - 15 pour toute détresse vitale repérée,
- Transmet le compte-rendu des maraudes à la DDCS.

En niveau 1 du plan hivernal TEMPS FROID TEMPERATURE RESSENTIE COMPRISE ENTRE -5°C ET – 10°C, la Croix-Rouge :

- Poursuit toutes les opérations citées ci-dessus,
- assure de manière quotidienne la mise en place d'un service mobile d'intervention de type SAMU SOCIAL sur les territoires de Saint-Brieuc, Dinan et Lannion et à la demande sur Lamballe.
- Procure, en cas de refus de quitter l'espace public, diverses prestations de réconfort et de protection : nourriture, couverture, boissons chaudes, premiers soins...

En niveau 2 du plan hivernal (PERIODE DE GRAND FROID TEMPERATURE RESSENTIE COMPRISE ENTRE -10°C et – 18°C), la Croix Rouge :

- Poursuit toutes les opérations du niveau 1.

En niveau 3 du plan hivernal (PERIODE DE FROID EXTREME TEMPERATURE RESSENTIE INFÉRIEUR A – 18° C), la Croix-Rouge :

- Poursuit toutes les opérations de la phase 1 et 2,
- Procure, en cas de refus de quitter l'espace public, diverses prestations de réconfort et de protection : nourriture, couverture, boissons chaudes, premiers soins...
- Met à disposition d'un centre d'hébergement d'urgence dans le gymnase de la croix Saint-Lambert composés de 50 lits picots, 50 sacs de couchages ainsi que du matériel d'accueil (thermos et matériels pour se laver) et 10 tentes pour installation interne (isolement en chambre famille)

Contacts :

Mme Marie-Pierre NANTEL
mariepierre.nantel@croix-rouge.fr
tel : 06 28.71.74.87

M Georges HENRY
georges.henry@croix-rouge.fr
tel : 06.28.71.74.80

FICHE ACTION

Gestionnaires de places d'hébergement d'urgence

En période hivernale (du 1er novembre 2010 au 31 mars 2011), ils

- Assurent l'accueil des personnes orientées par le 115- SIAO ou en accès direct,
- Informent le 115 - SIAO urgence des admissions dans leur structure,
- Transmettent au 115- SIAO urgence les informations permettant le recensement des prises en charge des personnes faisant appel au dispositif d'urgence.

En niveau 1 du plan hivernal (TEMPS FROID TEMPERATURE RESSENTIE COMPRISE ENTRE -5°C ET – 10°C, ils :

- Poursuivent toutes les opérations citées ci-dessus,
- Augmentent éventuellement leur capacité

En niveau 2 du plan hivernal (PERIODE DE GRAND FROID TEMPERATURE RESSENTIE COMPRISE ENTRE -10°C et – 18°C), ils :

- Poursuivent toutes les opérations citées ci-dessus,

En niveau 3 du plan hivernal (PERIODE DE FROID EXTREME TEMPERATURE RESSENTIE INFERIEUR A – 18° C),

- Poursuit toutes les opérations citées ci-dessus,

Contacts : (voir annuaires pages)

<p style="text-align: center;">FICHE ACTION ARS</p>

En période hivernale (du 1er novembre 2010 au 31 mars 2011), l'ARS :

- S'assure de la bonne optimisation de l'organisation de l'offre de soin pour faire face aux pics d'épidémie hivernale,
- Diffuse les outils d'informations et de communications permettant d'anticiper et d'organiser les réponses aux différents enjeux de la période hivernale,
- Veille à la préservation de l'alimentation électrique des établissements sanitaires (cf circulaire du 8 sept 2006 relative aux conditions techniques d'alimentation) et des établissements médico-sociaux (circulaire DGAS du 18 juin 2009),
- Informe les acteurs sanitaires et médico-sociaux du passage en niveau 1 ou 2 ou 3,
- S'assure de la continuité de la permanence des soins et de la bonne prise en charge médico-sociale,
- Ajuste l'offre de soins dans les situations de tension liées à la période hivernale,
- Signale les événements sanitaires au centre opérationnel de réception et de régulation des urgences sanitaires et sociales (CORRUSS) selon les modalités prévues par l'instruction du 17.06.2010, au préfet et à l'Institut de veille sanitaire (INVS),
- Veille à la bonne prise en charge des populations plus vulnérable vis-à-vis du froid : en premier lieu les personnes ne pouvant se protéger du froid (personne sans logement ou demeurant dans des logements mal chauffés ou mal isolés) et les personnes présentant une défense physiologique vis-à-vis du froid moins efficace : les enfants, les personnes âgées, les personnes avec pathologies chroniques préexistantes cardiovasculaires, respiratoires ou endocriniennes,
- Assure une remontée hebdomadaire d'information sur la base des bulletins d'activités et capacités hospitalières (BACH),
- Assure un suivi quotidien des données relatives au dispositif « tension hospitalière » dès que la situation le justifie sur : les données de tension hospitalière, la mise en œuvre des mesures sanitaires, les difficultés rencontrées dans le champ sanitaire,
- Transmet les remontées informations à la délégation territoriale ARS et à la préfecture de département,
- Informe le CORRUSS, si la demande de soin dans les établissements de santé dépasse la capacité d'adaptation territoriale par messagerie à : alerte@sante.gouv.fr et parallèlement le SIDPC et la DDCS,
- Veille à ce que les établissements d'hébergement de personnes âgées (article D 312-155-4-1 du CASF) ainsi que les établissements pour personnes handicapées (note DGAS du 14 juin 2007) aient mis en place un « plan bleu »,
- Assure la stratégie de communication visant à sensibiliser et protéger les populations des conséquences sanitaires propres à la période hivernale (communication préventive, communication d'urgence).

ANNEXES

Capacité d'accueil d'urgence

ANNEXE 1 : CAPACITES D'ACCUEIL D'URGENCE PAR ZONES DU 01/11/2011 au 31/03/2012

N°	Niveau 0 : Période hivernale				Niveau 1				TOTAL
	type	gestion	capacité	type	gestion	capacité	type	gestion	
6	Chambres CHR	Not Dec	5						5
7	Dinan		0						0
8	Dinan		0						0
9	Saint Cast Le Guildo	CCAS	0						0
10	Héranzal	Mairie	1						1
11	Lehon								0
12	Saint Samson / Ranos								0
13	Irélian								0
14	Créhen								0
15	Lanvaillac								0
16	Plédéac								0
17	Plozeo / Augeron								0
18	Ploussac								0
19	Pluchano								0
20	St Juvat								0
21	Bubral								0
22	<i>sous total Dinan</i>		6			0			0
23									
24	Saint Brievic	Trat d'Union	19	Abri de nuit	Mairie	3			#REF!
25	Saint Brievic	ALT urgence	3						0
26	Saint Brievic	ALT urgence	2						2
27	Lamballe	ERT/ERB	6						6
28	Lamballe	Abri de nuit	1						1
29	Bosquelles	Abri de nuit	1						1
30	Erquy	Logement	0						0
31	Quimlin	Logement	1						1
32	Chateaulandren								0
33	Hillion								0
34	Lanfains								0
35	Lamballe								0
36	La Malhoure								0
37	Plainel								0
38	Pleirn								0
39	Trédaniel								0
40	<i>sous total Saint Brievic - Lamballe</i>		32			3			0
41									
42	Loudéac		5						5
43	Loudéac	CCAS	5						20
44	Ploqueustant								0
45	Pluméneuf								0
46	Hémanstoir								0
47	La Motte								0
48	La Prensessaye								0
49	Plessala								0
50	Plémet								0
51	<i>sous total Loudéac</i>		5			0			0

ANNEXE 1 : CAPACITES D'ACCUEIL D'URGENCE PAR ZONES DU 01/11/2011 au 31/03/2012

	Miveau 0: Période hivernale		Miveau 1		Miveau 2		Miveau 3		Miveau 4		Miveau 5		TOTAL	
51	sous total Landerneau													0
52														
53	Guingamp	Abri de nuit												
54	Guingamp	Chambres CERS	CCAS											4
55	Guingamp	Logement	Maison de l'Argoak											3
56	Guingamp		Maison de l'Argoak											6
57	Callac			Chambres	Hôpital								Salle	Mairie
58	La Chapelle Meure												Salle	Mairie
59	Larodou												Salle	Mairie
60	Louargat												Salle	Mairie
61	Saint Adrien												Salle	Mairie
62	Saint Jean Kerdaniel												Salle	Mairie
63	sous total Guingamp													0
64														
65	Lannion	Abri de nuit	SMP											6
66	Lannion	Logement	CCAS											
67	Lannion	Chambres	AMSEP											
68	Trégastel	Logement	Mairie											0
69	Ploumeur Bodoou													
70	Plouezec													
71	Plouyuel													
72	sous total Lannion													0
73														
74	Rostrenen													
75	sous total Rostrenen													0
76														
77	Paimpol	Abri de nuit	CCAS											
78	Paimpol													
79	Pommerit le vicomte													
80	Le Merzet													
81	Pléudaniel													
82	Plouha													
83	Plouézec													
84	Plouezec du Trieux													
85	sous total Paimpol													6
86	TOTAL													106
87														
88														
89														
90														
91														
92														
93														
94														

mise à jour : 26/03/2011

Mairie SC : mairies ayant répondu
SC : sans couchage

	A	B	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	Y	
			Monte Emissa	Alto	Monte S. Pirande hieraske																	
			capacitat	Attribut	tipus	capacitat	capacitat	Attribut	tipus	capacitat	capacitat	Attribut	tipus	capacitat	capacitat	Attribut	tipus	capacitat	capacitat	Attribut	tipus	
1																						
2																						
3																						
4			5																			
5																						
6																						
7																						
8																						
9																						
10																						
11																						
12																						
13																						
14																						
15																						
16																						
17																						
18																						
19																						
20																						
21																						
22																						
23																						
24																						
25																						
26																						
27																						
28																						
29																						
30																						
31																						
32																						
33																						
34																						
35																						
36																						
37																						
38																						
39																						
40																						
41																						
42																						
43																						
44																						
45																						
46																						
47																						
48																						
49																						
50																						
51																						
52																						
53																						
54																						
55																						
56																						
57																						
58																						
59																						
60																						
61																						
62																						
63																						
64																						
65																						
66																						
67																						
68																						
69																						
70																						
71																						
72																						
73																						
74																						
75																						
76																						
77																						
78																						
79																						
80																						
81																						
82																						
83																						
84																						
85																						
86																						
87																						
88																						
89																						
90																						
91																						
92																						
93																						
94																						
95																						
96																						
97																						
98																						
99																						
100																						

**Procédure de signalement d'un décès d'une personne
sans abri dans l'espace public**



PREFET DES CÔTES D'ARMOR

Timbre de service

**FICHE DE SIGNALEMENT D'UN DECES D'UNE PERSONNE SANS ABRI SURVENU
DANS L'ESPACE PUBLIC
(Y compris abri de fortune, véhicule, hall d'immeuble)**

Département :
Personne chargée du dossier:
E-mail :
Tel:

Objet: Message de signalement d'un décès d'une personne sans abri survenu sur la voie publique
Date:
Service ayant signalé le décès:
Lieu/Adresse:
<i>Victime:</i>
Circonstances/causes du décès/ Description de la situation:
Cause du décès soumise à enquête: Envoyer les conclusions de l'enquête dès leur réception

Visa de l'autorité

Document à renvoyer au SIACEDPC par fax au 02 96 62 44 55 ou par courriel à l'adresse suivante : pref-defense-protection-civile@cotes-darmor.gouv.fr

DECLENCHEMENT DU NIVEAU 1 DU PLAN GRAND FROID



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet des Côtes d'Armor

Saint-Brieuc, le

Le Directeur Départemental Le Préfet
De la Cohésion sociale

à

Mesdames et Messieurs les membres du réseau
participant au plan hivernal

OBJET : Déclenchement de la mobilisation renforcée (niveau I): période de temps froid
(température ressentie entre -5°C et - 10°C)

METEO FRANCE prévoit l'arrivée d'une période de temps froid pour les prochains jours.
En conséquence **le niveau I du plan grand froid est déclenché** à compter du
au soir jusqu'au soir, inclus.

Aussi, il convient de :

- Renforcer la vigilance pour détecter des personnes susceptibles d'être mises à l'abri
- Vérifier que les possibilités supplémentaires d'accueil sont effectivement disponibles sans délai, pour répondre aux besoins, notamment pour ce qui concerne les structures suivantes dont les capacités d'accueil viennent désormais renforcer le dispositif :

CF ANNEXE 1

- Renforcer les maraudes du Samu social de la Croix rouge française en assurant un passage quotidien sur les territoires de Saint-Brieuc, Lannion, Dinan et, à la demande du 115, Lamballe.

Je vous demande de bien vouloir en faire part aux différents acteurs locaux contribuant à ce dispositif.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'en période de temps froid même par manque de places disponibles, personne ne doit rester à la rue.

En cas de difficultés, vous voudrez bien contacter mes services :

Jean-Luc GARRO : 02.96.62.83.52 - Jean-Marie GUEDES : 02.96.62.84.21 -
Cécile DENIS : 02.96.62.83.61 ou le standard de la Préfecture : 02 96 62 44 22

Le directeur départemental
de la Cohésion Sociale

PROLONGATION DU NIVEAU 1 DU PLAN GRAND FROID



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet des Côtes d'Armor

Saint-Brieuc,

Le Directeur Départemental Le Préfet
De la Cohésion sociale

à

Mesdames et Messieurs les membres du réseau
participant au plan hivernal

OBJET : Prolongation de la mobilisation renforcée : période de temps froid (niveau I)
Température ressentie comprise entre -5°C et -10°C

METEO FRANCE pour notre département, prévoient une période de temps froid pour les prochains jours. Le **niveau I** du plan hivernal est donc prolongé jusqu'au soir inclus.

Aussi, il convient de :

- renforcer la vigilance pour détecter des personnes susceptibles d'être mises à l'abri
- de maintenir les capacités d'accueil du niveau I et la mobilisation des membres du réseau participant au plan hivernal,
- Poursuivre les sorties quotidiennes des maraudes du Samu social de la Croix rouge française sur les territoires de Saint-Brieuc, Lannion, Dinan, et à la demande du 115, Lamballe.

Vous voudrez bien en faire part aux différents acteurs locaux contribuant à ce dispositif.

En cas de difficultés, vous voudrez bien contacter mes services :

En cas de difficultés, vous voudrez bien contacter mes services :

Jean-Luc GARRO : 02.96.62.83.52 - Jean-Marie GUEDES : 02.96.62.84.21 -

Cécile DENIS : 02.96.62.83.61 ou le standard de la Préfecture : 02 96 62 44 22

Le directeur départemental
de la Cohésion Sociale

DECLENCHEMENT DU NIVEAU II DU PLAN GRAND FROID



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet des Côtes d'Armor

Saint-Brieuc, le

Le Directeur Départemental Le Préfet
De la Cohésion sociale

à

Mesdames et Messieurs les membres du réseau
participant au plan hivernal

OBJET : Déclenchement de la mobilisation renforcée (niveau II) : période de grand froid
(température entre -10° C et - 18°C)

METEO FRANCE prévoit l'arrivée d'une période de temps froid pour les prochains jours.
En conséquence **le niveau II du plan grand froid est déclenché** à compter du
au soir jusqu'au soir, inclus.

Aussi, il convient de :

- Renforcer la vigilance pour détecter des personnes susceptibles d'être mises à l'abri
- Vérifier que les possibilités supplémentaires d'accueil sont effectivement disponibles sans délai, pour répondre aux besoins, notamment pour ce qui concerne les structures suivantes dont les capacités d'accueil viennent désormais renforcer le dispositif :

CF ANNEXE 1

Renforcer les maraudes du SAMU social de la Croix Rouge française en assurant un passage quotidien sur les territoires de Saint-Brieuc, Lannion, Dinan et à la demande du 115, Lamballe.
Vous voudrez bien en faire part aux différents acteurs locaux contribuant à ce dispositif.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'en période de temps froid même par manque de places disponibles, personne ne doit rester à la rue.

En cas de difficultés, vous voudrez bien contacter mes services :

Jean-Luc GARRO : 02.96.62.83.52 - Jean-Marie GUEDES : 02.96.62.84.21 - -

Cécile DENIS : 02.96.62.83.61 ou le standard de la Préfecture : 02 96 62 44 22

Le directeur départemental
de la Cohésion Sociale

**PROLONGATION DU NIVEAU 2
DU PLAN GRAND FROID**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet des Côtes d'Armor

Saint-Brieuc,

Le Directeur Départemental Le Préfet
De la Cohésion sociale

à

Mesdames et Messieurs les membres du réseau
participant au plan hivernal

OBJET : Prolongation de la mobilisation renforcée : période de grand froid (Niveau II)
Température ressentie comprise entre - 10° C et - 18 °C

METEO France, pour notre département, prévoit une période de temps froid pour les prochains jours. **Le niveau II** du plan hivernal est donc prolongé jusqu'au soir inclus.

Aussi, il convient de :

- renforcer la vigilance auprès des personnes susceptibles d'être mises à l'abri
- maintenir les capacités d'accueil des hôpitaux (niveau II) et la mobilisation des membres du réseau participant au plan hivernal,
- Poursuivre les sorties quotidiennes des maraudes du SAMU social de la croix rouge française sur les territoires de Saint-Brieuc, Lannion, Dinan et, à la demande, Lamballe.
-

Je vous demande d'en faire part aux différents acteurs locaux contribuant à ce dispositif.

En cas de difficultés, vous voudrez bien contacter mes services :

En cas de difficultés, vous voudrez bien contacter mes services :

Jean-Luc GARRO : 02.96.62.83.52 - Jean-Marie GUEDES : 02.96.62.84.21 -

Cécile DENIS : 02.96.62.83.61 ou le standard de la Préfecture : 02 96 62 44 22

Le directeur départemental
de la Cohésion Sociale

DECLENCHEMENT DU NIVEAU III DU PLAN GRAND FROID



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet des Côtes d'Armor

Saint-Brieuc,

Le Préfet des Côtes d'Armor

A

Mesdames et Messieurs les membres du réseau
participant au plan hivernal

OBJET : Mobilisation renforcée (niveau III) : période de froid extrême
Température ressentie inférieure à -18°C

Les informations climatiques qui me sont communiquées ce jour par METEO FRANCE pour notre département, prévoient une période de froid extrême pour les prochains jours. Le niveau III du plan hivernal est donc déclenché jusqu'au soir, inclus.

Aussi, il convient de :

- **renforcer la vigilance auprès des personnes susceptibles d'être mises à l'abri,**
- **mobiliser et rendre opérationnelles les capacités supplémentaires prévues (salles...),**
- **maintenir les capacités d'accueil des niveaux 1 et II et la mobilisation des membres du réseau participant au plan hivernal,**
- **poursuivre les sorties quotidiennes des maraudes du Samu social de la Croix rouge française sur les territoires de Saint-Brieuc, Lannion, Dinan et, à la demande, Lamballe.**

Vous voudrez bien en faire part aux différents acteurs locaux contribuant à ce dispositif.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'en période de temps froid même par manque de places disponibles, personne ne doit rester à la rue.

En cas de difficultés, vous voudrez bien contacter mes services :

Jean-Luc GARRO : 02.96.62.83.52 - Jean-Marie GUEDES : 02.96.62.84.21 -

Cécile DENIS : 02.96.62.83.61 ou le standard de la Préfecture : 02 96 62 44 22.

Le Préfet,

COMMUNIQUE DE PRESSE :

Lancement du plan



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES D'ARMOR

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan hiver départemental 2011-2012

Le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion de la période hivernale 2011-2012 est mis en œuvre du 1^{er} novembre 2011 au 31 mars 2012.

Niveaux de mobilisation

Le plan hiver 2011-2012 prévoit des niveaux de mobilisation en fonction des prévisions climatiques locales quotidiennement communiquées par Météo France et par l'évaluation journalière des disponibilités d'hébergement du dispositif départemental.

Ces niveaux sont déterminés en fonction de la température ressentie qui intègre la température réelle (en degrés Celsius) et la force du vent.

Le 115, pivot du dispositif hivernal

Numéro de téléphone national gratuit et permanent, il a pour vocation d'informer, d'orienter et de coordonner la veille sociale départementale.

Le «115» peut également proposer une solution de logement ou d'hébergement pour des personnes ou des familles.

Il dispose de relais sur les principaux sites du département.

En service toute l'année, il est particulièrement mobilisé lors de la mise œuvre du plan hiver.

Le «115» recense tous les jours les capacités d'accueil des différents secteurs et lieux d'hébergement et évalue leur taux d'occupation. Ce recensement permet d'évaluer le niveau de fréquentation des dispositifs et d'anticiper une éventuelle saturation.

Associé aux bulletins météorologiques quotidiens de Météo France, il représente un outil d'aide à la décision pour déclencher les différents niveaux de mobilisation du plan hivernal.

L'accueil et l'hébergement

Préalablement à la mise en œuvre du plan hiver, les mairies et les associations à caractère caritatif ou social ont été sollicitées pour faire part des possibilités d'accueil, de prestations complémentaires et des personnes ressources joignables.

Outre les locaux mobilisés sur les territoires par ces communes et ces associations, des hôpitaux peuvent proposer des places d'hébergement.

Au total, 63 places d'hébergement d'urgence sont mobilisées en permanence auxquelles peuvent s'ajouter 43 places supplémentaires selon les variations des conditions climatiques.

En sus, le «115» peut également proposer des nuitées d'hôtel et en cas de saturation du dispositif, les 543 places des structures de droit commun de l'hébergement de type Centre d'hébergement et de réinsertion sociale, maison-relais ou Aide au logement temporaire (2) seraient sollicitées sur leurs places vacantes.

Le SAMU social

Au même titre que les hivers précédents, la Croix-Rouge Française organise à Saint-Brieuc, Lamballe, Dinan et Lannion des «maraudes» qui se porteront à la rencontre des sans-abri.

Ces équipes de bénévoles se déplaceront en soirée 1 à 2 fois par semaine en condition de froid ordinaire, voire quotidiennement en cas de conditions climatiques dégradées.

Les services de Police et de Gendarmerie ont également été sensibilisés à ces situations, dans le cadre de l'exécution de leurs missions

Pour en savoir plus

Le plan hiver 2011-2012 sera consultable sur le site www.cotes-darmor.pref.gouv.fr dès sa mise en ligne dans les prochains jours.

**COMMUNIQUE DE PRESSE :
PASSAGE AU NIVEAU 1 DU PLAN**



**Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DES COTES D'ARMOR

Saint-Brieuc, le

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan hivernal : déclenchement du dispositif « temps froid ».

METEO France annonçant une baisse sensible des températures pour les prochains jours (-X°C en température ressentie⁽¹⁾ à compter du XXX/XX/XX), le préfet des Côtes d'Armor a décidé de déclencher le niveau I dit « temps froid » du plan hivernal à compter du XX/XX/XX.

Le déclenchement du dispositif « temps froid » se traduit par :

- **l'ouverture de places d'hébergement supplémentaires en cas de saturation des 73 places d'ores et déjà disponibles.**
- **une vigilance accrue de l'ensemble des partenaires et des équipes du 115**
- **une intensification des maraudes de la Croix Rouge Française qui deviennent quotidiennes.**

(1) Température ressentie : fonction de la température de l'air et de la force du vent.

**Le 115 est un numéro d'appel d'urgence,
l'utiliser peut aider une personne en difficulté.**

Liste des hôtels partenaires

Hôtels partenaires du I15 sur Saint-Brieuc

<i>Nom de l'hôtel</i>	<i>N° Tél.</i>	<i>N° Fax</i>	<i>Adresse</i>	<i>Horaires</i>	<i>Particularités</i>
L'Arrivée	02.96.94.05.30	02.96.94.05.30	35 rue de la Gare (face à la Gendarmerie)	24h/24h	2 étoiles Lit bébé (plutôt accueil femmes avec enfant)
Le Pot d'Étain	02.96.77.43.00	02.96.77.42.99	3 rue de Brest lepottedain@orange.fr	24h/24h	2 étoiles Lit bébé (plutôt accueil femmes avec enfant)
Le Beaucemaine	02.96.78.05.60	02 96 78 03 33	33 rue Beaucemaine Ploufragan	24h/24h	
Le Beau Soleil	02.96 33 24 68	02 96 33 76 41	55 rue du docteur Rahuel		
Bonzai	02.96.79.25.25	02.96.79.25.26	Zac Plateau Rue chênes 22190 Piérin	24h/24h	

Hôtels partenaires du 115 sur Saint-Brieuc – Période hivernale

<i>Nom de l'hôtel</i>	<i>N° Tél.</i>	<i>N° Fax</i>	<i>Adresse</i>	<i>Horaires</i>	<i>Particularités</i>
Auberge de Jeunesse	02.96.78.70.70	02.96.78.27.47	La Ville Guyomard (derrière GEANT)	Ouverture jusqu'à 21 heures	Tout public Période hivernale uniquement

Hôtels partenaires du 115 sur GUINGAMP

<i>Nom de l'hôtel</i>	<i>N° Tél.</i>	<i>N° Fax</i>	<i>Adresse</i>	<i>Horaires</i>	<i>Particularités</i>
Le D'Or Hôtel	02.96.44.91.19	02.96.44.70.70	Avenue du Goëlo Zone de St Agathon	Ouverture jusqu'à 22 heures	Tout public Lit bébé

Hôtels partenaires du 115 sur DINAN

Nom de l'hôtel	N° Tél.	N° Fax	Adresse	Horaires	Particularités
Le Terminus	02.96.39.03.12 (envoi imprimé fax par courrier)		8 rue du Capitaine Hesry (derrière la gare à côté du CHRS)	Ouverture jusqu'à 22 heures	Tout public Lit bébé

Hôtels partenaires du 115 sur LANNION

Nom de l'hôtel	N° Tél.	N° Fax	Adresse	Horaires	Particularités
Hôtel Kyriad	02 96 48 70 18	02 96 48 08 77	Chemin de Kerzolles		
Hôtel IBIS	02.96.37.03.67	02.96.46.45.83	30 Av du Général de Gaulle (proche de la Gare)	24h/24h	Lit bébé

Hôtels partenaires du 115 sur Loudéac

Nom de l'hôtel	N° Tél.	N° Fax	Adresse	Horaires	Particularités
Les voyageurs	02 96 28 00 47		10, rue de Cadéac		
EVERHOTEL			Parc Triskell		

RECENSEMENT DES C.H.R.S.
(centre d'hébergement et de réadaptation sociale)

CHRS : 166 PLACES / PUBLIC : Adultes avec ou sans enfants en difficultés sociales

NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE	COMMUNE	GESTIONNAIRE	PLACES AUTORISEES AU 31/12/2010	DONT PLACES URGENCE	PLACES INSTALLEES AU 31/12/2010
L'HORIZON - 7 rue aux chèvres	22200 GUINGAMP (20 places) Et PAIMPOL 22500 (12 places)	MAISON DE L'ARGOAT 7 rue aux chèvres, 22200 GUINGAMP	32	3	32
KERLANN 64 rue de Kra Douar	22300 LANNION	AMISEP Kérimaux - Avenue Parmentier 56300 PONTIVY	28		28
CLARA ZETKIN 30 bis rue Dr ROCHARD (femmes victimes de violence)	22000 SAINT BRIEUC	ADALEA 30 bis, rue du Docteur Rochard 22000 St BRIEUC	34		34
MAISON DES SOLIDARITES 12 rue du capitaine Hesry	22100 DINAN	NOZ DEIZ 12 rue du capitaine Hesry, 22100 DINAN	26	5	26
ARGOS 50 rue de la Corderie	22000 ST BRIEUC, (33 places) et LOUDÉAC(22600) (10 places)	ADALEA 30 bis, rue du Docteur Rochard, 22000 SAINT BRIEUC	43	0	43
		TOTAL	163	8	163

CADA : 130 PLACES : PUBLIC : Adultes étrangers avec ou sans enfants demandeurs d'asiles conventionnel (OFPRA)

NOM / LIEU	ADRESSE	TEL./FAX	GESTIONNAIRE	PUBLIC	Places
<u>CADA</u> ST BRIEUC 22000	<u>51 RUE DE QUINTIN</u>	<u>02 96 75 40 80 -</u> <u>96 75 40 85</u> bodeletj@aftam/asso.fr	<u>AFTAM</u>	<u>DEMANDEURS</u> <u>D'ASILE</u>	80
<u>CADA</u> LAMBALLE 22400	<u>2 SQUARE DES CERISIERS</u>	<u>02 96 50 78 78 OU 96</u> <u>50 78 79</u> bodeletj@aftam/asso.fr	<u>AFTAM</u>	<u>DEMANDEURS</u> <u>D'ASILE</u>	<u>50</u>

RECNSEMENT DES HEBERGEMENTS D'URGENCE

**PUBLIC : Adultes en difficultés
sociales**

NOM / LIEU	ADRESSE	TEL / Mail	REFERENT	GESTIONNAIRE	TEL/Mail	Responsable	PUBLIC
Abri de nuit	10, rue du Capitaine Hesry 22100 DINAN	06.83.69.69.19 ccas.dinan@wanadoo.fr	Noémie BELLIER	CCAS 2, rue du 8 mai 1945 DINAN	ccas.dinan@wanadoo.fr 02.96.87.17.00	Mme DOUILLET-LE FAOU	5
CHRS	12, rue du Capitaine Hesry 22100 DINAN	02 96 87 32 10 noz-deiz@wanadoo.fr	Pierre MAKARS	NOZ DEIZ 12, rue du Capitaine Hesry 22100 Dinan	noz-deiz@wanadoo.fr 02.96.87.32.10	M.MAKARS	5
Accueil de nuit	Pôle de solidarité 1, rue Château 22200 GUINGAMP	02.96.40.17.40 amaaccueil@wanadoo.fr	M. MEVEL responsable AMA	CCAS/Maison Argoat	ccas.guingamp@ville-guingamp.com 02.96.40.17.40	Mme PUIILLANDRE	4
CHRS			Hélène LOUVEAU		amaaip@wanadoo.fr 02.96.40.17.40	Mme DAVID	Adultes sans Enfants 3
Abri de nuit	13, rue des Grands Jardins 22400 L'AMBALLE	06 60 74 12 71 bernard.chatton@orange.fr	M. Bernard CHATTON	Association saint-Vincent de Paul	bernard.chatton@orange.fr 02.96.31.92.19		Adultes sans Enfants 6

Abri de nuit	22300 LANNION	02.96.37.52.24 corentin.penn@wanadoo.fr	M. PENN Corentin	Association saint-Vincent de Paul 41 rue des Frères Lagadec 22300 Lannion	corentin.penn@wanadoo.fr 02.96.23.87.76	M. PENN Corentin	Adultes sans Enfants	6
Abri de nuit	22600 LOUDEAC	p.debois@ville-loudeac.fr 02.96.66.85.09	M. DEBOIS responsable police municipale	CCAS	ccasloudeac@wanadoo.fr 02.96.66.84.10	Mme FRESNAUD		5
Abri de nuit	22500 PAIMPOL	contact@ville-paimpol.fr 02.96.55.31.90		CCAS - Corniche du Four à Chaux 22500 Paimpol	r.corlosquet@ville-paimpol.fr 02.96.55.31.70	M CORLOSQUET Directeur		2
Trait Unifon	Rue Abbé Garnier 22000 ST-BRIEUC	02 96 62 55 39 / 06 77 56 98 78 s.carre@mairie-saint- brieuc.fr	Mme CARRE Sabrina	Mairie Saint-Brieuc 1, place Général de Gaulle 22000 SAINT BRIEUC	jprigent@mairie-saint-brieuc.fr 02.96.62.54.23	M. PRIGENT	Adultes sans enfants	1 9

MEMENTO TELEPHONIQUE

(consulter également l'annuaire des astreintes week-end et heures non ouvrables)

ORGANISMES	TELEPHONE	TELECOPIE
MINISTERE DE L'INTERIEUR	01 40 07 60 60	01 40 07 21 09
COGIC	01 56 04 72 40	01 41 11 52 52
Cabinet	01 49 27 49 27	01 56 04 76 63
MINISTERE DE LA SANTE	01 40 56 60 00	01 40 56 60 66
MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA COHESION SOCIALE	01.40.56.57.84	dgcs- mesureshivernales @social.gouv.fr
Cabinet DGCS		
INSTITUT NATIONAL DE VEILLE SANITAIRE (INVS)	01 41 79 67 00	01 41 79 67 67
PREFECTURE DE ZONE (COZ)	02 99 67 74 67	02 99 31 30 21
PREFECTURE DES COTES D'ARMOR		
SIACEDPC	02 96 62 43 69	02 96 62 44 55
Astreinte H24	06 76 78 87 91	
Standard	02 96 62 44 22	
DDCS		02 96 33 77 07
JEAN-LUC GARRO :	02.96.62.83.52	
JEAN-MARIE GUEDES :	02.96.62.84.21	
MME DENIS	02.96.62.83.61	
CONSEIL GENERAL	02 96 62 62 22	02 96 62 63 83
ASSOCIATION DES MAIRES DES COTES D'ARMOR	02 96 01 33 40	02 96 01 23 41
ARS (CORSSI)	09 74 50 00 09	09 90 07 25 25
DDSP	02 96 77 29 00	02 96 77 29 18
GROUPEMENT DE GENDARMERIE	02 96 01 50 00	02 96 01 50 52
INSPECTION ACADEMIQUE	02 96 75 90 90	02 96 75 91 20
DDTM	02 96 62 70 22	02 96 62 10 85
	02 96 62 47 00	02 96 33 29 05

DDPP	02 96 01 37 10	02 96 01 38 10
SDIS 22	02 96 75 11 18	02 96 75 11 19
SAMU 22	02 96 75 14 00	02 96 01 73 33
EDF-GDF	02 96 62 40 40	02 96 62 41 82
METEO FRANCE	02 99 65 22 42	02 99 65 22 49
CROIX ROUGE FRANCAISE Mme Marie-Pierre NANTEL mariepierre.nantel@croix-rouge.fr M Georges HENRY georges.henry@croix-rouge.fr	06 32 70 18 94 02.96.62.10.11	
ADALEA	02 96 68 30 50	02 96 68 30 58
115	115	

(Merci de doubler tout envoi par fax par un appel téléphonique)

Liste destinataires Fax

**COORDONNEES (fax) MEMBRES DU RESEAU
PARTICIPANT AU PLAN HIVERNAL**

DESTINATAIRE	Numéro
ADALEA	02 96 77 05 51
CABINET DE PREFECTURE	02 96 62 44 74
DINAN CCAS	02 96 87 17 05
DINAN MAIRIE	02 96 87 74 20
DINAN CROIX ROUGE	02 96 39 86 74
DINAN GENDARMERIE	02 96 39 01 59
DINAN CHRS NOZ DEIZ	02 96 87 32 12
DINAN POLICE	02 96 87 74 20
DINAN SOUS PREFECTURE	02 96 85 17 78
DINAN CH	02 96 85 72 91
DINAN STEREDENN	02 96 87 12 00
GUINGAMP CH	02 96 44 56 20
GUINGAMP CCAS	02 96 44 40 67
GUINGAMP CLAJ	02 96 43 72 90
GUINGAMP CHRS	02 96 44 12 13
GUINGAMP GENDARMERIE	02 96 43 76 26
GUINGAMP MAIRIE	02 96 44 40 67
GUINGAMP ACAP	02 96 13 58 99
GUINGAMP SOUS PREFECTURE	02 96 44 44 96
LAMBALLE CCAS	02 96 31 17 33
LAMBALLE GENDARMERIE	02 96 31 39 89
LAMBALLE CH	02 96 50 15 01
LAMBALLE MAIRIE	02 96 31 17 33
LAMBALLE PENTHIEVRE ACTIONS	02 96 31 18 00
LAMBALLE ST VINCENT DE PAUL	02 96 31 92 19
LANNION CCAS	02 96 46 13 23
LANNION CHRS KERLANN	02 96 48 14 13
LANNION MAIRIE	02 96 46 51 87

LANNION GENDARMERIE	02 96 37 77 55
LANNION CH	02 96 05 70 84
SOUS PREFECTURE DE LANNION	02 96 46 74 41
LOUDEAC CCAS	02 96 66 07 25
LOUDEAC GENDARMERIE	02 96 28 10 21
LOUDEAC MAIRIE	02 96 66 08 93
LOUDEAC CH	02 96 25 32 21
PAIMPOL CCAS	02 96 55 31 91
PAIMPOL CASCI	02 96 22 77 79
PAIMPOL GENDARMERIE	02 96 20 80 74
PAIMPOL CH	02 96 55 60 54
PAIMPOL MAIRIE	02 96 55 31 91
PLERIN MAIRIE	02 96 79 82 09
PLOUGUENAST MAIRIE	02 96 28 77 66
QUINTIN MAIRIE	02 96 74 06 53
SAINT CAST LE GUILDO MAIRIE	02 96 41 98 08
SIDCPC	02 96 62 44 55
ST BRIEUC 115	02 96 68 30 58
ST BRIEUC ACAP	02 96 78 84 69
ST BRIEUC AFTAM	02 96 75 40 87
ST BRIEUC CCAS	02 96 62 56 51
ST BRIEUC MAIRIE	02 96 77 29 18
ST BRIEUC CROIX ROUGE	02 96 62 22 70
ST BRIEUC EMMAUS	02 96 61 86 64
ST BRIEUC CH	02 96 01 77 99
ST BRIEUC FJT LE MARRONNIER	02 96 61 69 32
ST BRIEUC GENDARMERIE	02 96 01 50 52
ST BRIEUC LES NOUELLES	02 96 73 29 08
ST BRIEUC LOCAL NUIT	02 96 78 05 54
ST BRIEUC MUTUALITE F, MAISON RELAIS	02 96 75 44 45

DIFFUSION DU PLAN

Le SIACEDPC est chargé de diffuser le présent document aux services suivants :

- **Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales :**
 - **Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise,**
- **Préfecture de la zone de défense OUEST :**
 - **EMZ - OUEST - COZ,**
- **Préfecture des Côtes d'Armor,**
- **Sous-Préfecture :**
 - **Dinan,**
 - **Guingamp,**
 - **Lannion,**
- **Groupement de gendarmerie des Côtes d'Armor,**
- **Direction départementale de la sécurité publique,**
- **M. le Procureur du Tribunal de Grande Instance de Saint Briec,**
- **Service départemental d'incendie et de secours,**
- **Direction départementale des territoires et de la mer,**
- **Direction départementale de protection des populations,**
- **SAMU 22,**
- **Agence régionale de santé - délégation territoriale 22,**
- **Mesdames et Messieurs les Maires du département.**

La D.D.C.S. est chargée de diffuser le présent document aux services suivants :

- **Ministère des solidarités et de la cohésion sociale,**
- **Conseil Général,**
- **Croix Rouge Française,**
- **Ensemble des autres acteurs du plan (associations, hôpitaux, CCAS...).**

Le présent document sera consultable sur le portail ORSEC ainsi que sur le site de la Préfecture : www.cotes-darmor.pref.gouv.fr

MISE A JOUR

Date	documents modifiées et pages	Date de l'arrêté modificatif
7 novembre 2011	Document dans son intégralité	

